Rapport

de plusieurs Ecrits polémiques de m. m. boucher associé de l'academie et chastanet correspondant, au sujet de la gangrene épidemique qui a regné dans les environs de lille en flandres, pendant les années 1749 et 1750.

par m. morand

ACADÉMIE ROYALE DE CHIRURGIE C 32 N° 24

jl est nécessaire, pour l'intelligence de ce Rapport, d'expliquer que m. Boucher a donné dans le second volume des memoires de l'academie des observations tres interessantes sur les playes d'armes à feu compliquées surtout de fracas des os, ~~et qu'a l'occasion~~ (pages 287 pour la premiere partie et 461 pour la seconde) et qu'a l'occasion ~~de~~ d'une l'amputation de la cuisse faite à un hollandois (page 477) on lit la note suivante (a)

jl est absolument nécessaire &c.

c'est cette note qui a donné lieu a ~~plusieurs ecrits~~ un ecrit de m. chastanet, chirurgien aide major des armées du roi, et de l'hopital militaire de Lille, auquel m. boucher a repondu.

m. chastanet n'etant point d'avis que dans les gangrenes de cause interne critiques, il faille attendre qu'elles soient bornées pour avoir lieu d'esperer que l'amputation soit suivie d'un heureux succes, a envoyé a l'academie, pour soutenir son opinion, six observations sur lesquelles m. boucher a communiqué ses reflexions. nous examinerons d'abord contradictoirement ces deux ecrits.

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE

~~nous sommes obligés~~ Dans la premiere observation de m. chastanet, il dit que le 13. 9bre. 1749. il fut mandé ~~pour~~ a hoeron paroisse de saintghin dans la flandre Wallonne pour y voir marie anne toinette buisson agée de seize ans, qui avoit les doigts du pied droit gangrenés, a la suite de violentes douleurs dans cette partie qui avoient eté suivies de mouvemens convulsifs. peu a peu la peau

ARC 21 d 1 n°6

changea de couleur, et les doigts noircirent sans qu'il y eut à la partie malade
aucune tension ni inflammation. la malade etoit sans fievre, son pouls etoit au
contraire petit, enfoncé, languissant. m. chastanet fit non seulement à la partie
attaquée de pourriture, mais aussi sur les parties saines du pied, de profondes incisions, —
qui fournirent un peu de sang tres noir; ce qui fut aidé par les topiques convenables, et
l'usage du quinquina. cependant la mortification gagna le cou du pied, et ~~dans l'espace~~ autour
de quinze jours, tous les doigts du pied se separerent sans nuls efforts. la partie inferieure
de la jambe etoit prise, et m. chastanet craignant que la gangrene ne se communiqua
a la cuisse, prit le party de faire l'amputation de la jambe au dessous de la tuberosité du
tibia et dans une partie eloignée de cinq pouces de la mortification. le tourniquet etant
laché pour faire la ligature des vaisseaux, il n'en sortit pas une goutte de sang. cependant
la malade avoit souffert dans l'operation, et les chairs du moignon etoient rouges
et vermeilles. des linges chauds, ~~des~~ de vives frictions sur la cuisse, tout fut inutile. les arteres
ne contenoient dans leur calibre extremement retreci qu'une petite portion d'un sang
dur et noir. c'est de quoy m. chastanet fut certain, dit-il, en y introduisant un
stilet. il ne fit point de ligature il pansa la playe d'abord avec de l'eau de vie, ensuite avec
un digestif animé. on donna des cordiaux à la malade. à la levée du premier appareil, —
il parut au moignon quelques taches noires, on ~~fortifia~~ augmenta l'effet des topiques par —
l'application de l'essence de therebentine tres chaude. ces pansemens animerent la playe,
il y eut meme un peu de fievre. vers le sixieme jour, l'on apperçut de la suppuration; —
les escarres commencerent à se detacher; le douzieme, elles etoient tombées, et les chairs
avoient une bonne couleur. peu à peu, la playe fit des progrès, l'exfoliation des os se fit
au bout de deux mois et demi, et la cicatrice suivit de pres. c'est ainsi, dit m. chastanet, —
» que se termina cette grande maladie, sans ligature de vaisseaux, sans evenement
» facheux. je laisse aux maitres de l'art à juger, si j'eus raison de ne point attendre
» que la mortification se fut bornée; du moins le succes me justifie.

m. boucher pretend que pour peu qu'on veuille faire attention aux suites de cette amputation, l'on conviendra que l'observation est plus favorable que contraire a la doctrine qu'il a cherché à etablir. le but de m. chastanet, en faisant promptement l'amputation, etoit d'arreter le progrès de la mortification. or il ~~apprend~~ convient lui meme que la gangrene se manifesta dans le moignon ~~dans~~ des le lendemain de l'operation, et il devoit s'y attendre, ayant trouvé dans l'operation les arteres dans l'etat où il l'a enoncé. si cette gangrene secondaire n'a pas fait un fort grand progrès, peut on en inferer qu'en d'autres sujets et dans de pareilles circonstances elle ne s'etendroit pas plus loin? et m. chastanet n'eut il pas mieux fait d'attendre que la nature etablit elle meme les bornes desirées? m. boucher promet qu'il prouvera dans son memoire qu'il risquoit [e m. chastanet] moins de prendre ce dernier party que celuy auquel il s'etoit determiné.

la seconde observation de m. chastanet regarde jean plangue agé de 64 ans, habitant de ... qui le fit demander en decembre 1749. il lui trouva le pied droit noir et desseché, le tibia etoit penetré denué entierement des parties environnantes. m. chastanet s'etant informé du commencement et du progrès de la maladie apprit que depuis six semaines le malade avoit ressenti aux doigts du pied des douleurs violentes qui furent suivies d'un sphacele parfait, que le pied s'etoit desseché, et ensuite la jambe; qu'il s'etoit fait une ligne circulaire de separation a la partie superieure de la jambe et meme entre au dessus de l'articulation du pied, et que la peau qui fut comprise entre ces deux lignes etant tombé, les deux os resterent depouillés. m. chastanet scia les deux os, la playe des chairs resta pale, et le malade mourut le sixieme jour. m. chastanet conclut que s'il eut eté appellé dans les commencemens de la maladie il auroit fait l'amputation du membre dans le lieu où la gangrene s'etoit fixée, et il presume que cet homme, d'un temperament fort et vigoureux, eut pu guerir

m. boucher ne refute point ~~cest~~ les consequences que m. ~~boucher~~ chastanet voudroit tirer de cette observation. il se contente de rapporter le temoignage de m. Ramette chirurgien ordinaire du malade qui certifie qu'il ne s'agit point du tout ~~de cette maladie~~ de la maladie epidemique dans le cas dont ~~est~~ question. que ce devoit la suite d'un ulcere rongeant que le ~~malade portoit~~ vieillard plangue portoit depuis deux ans, et m. boucher conclut que cette observation est etrangere a l'objet de la discussion

la troisieme observation rapportée par m. chastanet luy a eté communiquée par m. chaffart medecin a lannoy. une paysanne agée de 73 ans fut attaquée au mois de mars 1749 d'un

ACADEMIE NATIONALE DE MEDECINE

froid et d'un fourmillement douloureux aux doigts de la main gauche. elle fit appeller m. chuffart qui trouva cette partie en mortification, la peau d'un noir livide, exprimée de sentiment; au surplus la malade etoit sans fievre, elle avoit le poulx petit et concentré, sans apparence d'aucun autre dérangement dans sa santé. vu l'epidemie regnante, m. chuffart regarda cette maladie comme gangrene de cause interne; il tacha de ranimer la partie et l'interieur par les remedes et le regime convenable. la malade quitta des secours methodiques pour quelque empyrique. peu de jours apres elle eut recours a m. chuffart et a un chirurgien de lille. la gangrene avoit gagné le poignet, les doigts etoient entierement sphacelés, l'on fit des scarifications, on appliqua des digestifs et des teintures animées. deux jours apres, la gangrene ayant gagné jusqu'à la partie superieure de l'avant bras, on y fit des taillades, on employa des topiques plus forts que les precedens, on fortifioit comme l'on pouvoit la malade qui etoit tellement epuisée qu'on n'osa point faire l'amputation. cependant on apperçut quelques jours apres, un commencement de suppuration aux taillades, et au bout de huit jours la gangrene paroit bornée aux environs du carpe. ~~la~~ une suppuration louable s'y etablit, la malade reprit des forces, et l'on separa la main dans son articulation avec les os du carpe, peu a peu les chairs se regenererent, et la malade fut parfaitement guérie au bout de quatre mois.

m. boucher apres avoir raconté ~~cette~~ la meme observation d'apres m. chuffart, se contente d'adjouter que s'en entretenant avec luy, ~~il luy dit~~ m. chuffart luy dit en propres termes: par quel motif aurois je pu etre determiné a l'amputation, de preference dans l'endroit ou elle fut faite, si je n'avois eu des indices surs, par la suppuration etablie, que la mortification etoit bornée là! il est donc de toute evidence, conclut m. boucher, que cette observation vient tres bien a l'appui de notre doctrine.

la quatrieme observation rapportée par m. marteau, concernant marianne joseph crambé, est constatée par un certificat du meme. la meme femme est rapportée par m. boucher, d'apres un certificat signé par m. volleboos ~~medecin~~ chirurgien etabli au village de gondecourt, nous devons sans hesiter preferer la relation presentée par m. boucher

il y est dit qu'au mois d'aoust 1750 ce chirurgien fut appellé au hameau de flequiere, paroisse de Wattignies pour visiter la femme de pierre vanoverbeque agée de 28 a 29 ans,

a laquelle il tomba les orteils du pied gauche sphacelés, elle avoit ressenti plusieurs jours auparavant des douleurs tres aigues; m. Villebois fit des scarifications, et appliqua les topiques convenables. deux jours apres, la suppuration parut s'etablir aux endroits scarifiés, et comme elle s'etoit bornée ~~il y en avoit point~~ a la base des orteils sphacelés, m. Villebois se determina a les amputer dans leur articulation avec le metatarse. m. Lyatouse, chirurgien de l'hopital de Sedan, fut appellé dix jours apres; il jugea que le bout du premier os du metatarse etoit alteré, et le scia dans son milieu. apres cette operation les douleurs se reveillerent et furent suivies d'inflammation dans la playe et au pied avec rougeur, tension, et enfin une nouvelle gangrene qui occupoit toute l'epaisseur du metatarse jusqu'a son articulation avec le tarse determina m. Villebois à amputer entierement le metatarse. ensuite de quoy la playe traitée methodiquement fut conduite a cicatrice.

m. Chastanet tire de cette observation des consequences fort differentes de celle que mr. Bonetier en deduit, mais il faut faire attention que le recit n'est pas le meme. d'ailleurs m. Bonetier distingue la gangrene pour laquelle les orteils furent coupés de la gangrene qu'il appelle secondaire et qu'il attribue a la seconde operation qu'il dit avoir eté faite contre l'avis de mr. de Villebois. m. Bonetier donne pour preuve de son opinion la difference des signes qui ont precedé les deux gangrenes, et ajoute que ce fait ne parle aucunement contre sa doctrine.
~~cependant m. Chastanet pretend qu'il en etait par les differences les 4 observ. precedentes que ... p. 25.~~

nous ne dirons rien de la cinquieme et de la sixieme observation de m. Chastanet. elles n'ont point trait directement a la ~~question~~ matiere en dispute. ce sont deux exemples de gangrene de cause interne ordinaire; dans l'un, le malade succombe sans qu'on ait pu meme entreprendre aucune operation; dans l'autre, le petit doigt se separe de lui meme dans son articulation avec l'os du metatarse, et le malade guerit. ~~... les ch. de m. de la motte. p. 25 et 26.~~

m. Bonetier avoit cité m. Lyatouse dans la note qui a eté attaquée, et l'on sent que le temoignage du meme m. Lyatouse auroit eté important dans cette discussion, mais ni luy ni le medecin de l'hopital en presence de qui ce chirurgien avoit fait la plus grande partie des amputations mentionnées, n'existoient plus, mais il paroit que m. Bonetier s'est donné tous les soins possibles de s'assurer de la verité.

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE

il termine son ecrit par un eclaircissement sur un autre point de la note en question, concernant l'idée

6. generale de la cause de ~~notre maladie~~ la gangrene épidemique. ~~J'ai dit~~ il ~~a dit~~ avoit dit que l'experience fait voir que cette precaution (d'attendre que la gangrene soit bornée pour proceder à l'amputation) n'est pas moins requise dans des gangrenes, dont le vice est local, et dans lesquelles l'on ne peut s'en prendre à la perversion de la masse des liquides, ~~en passant de suite~~ ~~et lorsqu'il fera~~ il ajoute, [illegible] qu'il fera à la description abregée de ~~la gangrene épidemique, je fais entendre qu'elle etoit~~ cette maladie, il la considerera comme etant de cette espece, quant à la cause.

" Quoiqu'on ne peut guere effectivement dont accuser ~~ici~~ de vice ~~marqué, ou~~ sensible, dans la masse
" generale des liquides, et que la maladie paruit s'ensuivre, du moins dans nos cantons, d'une sorte
" de relachement ou d'atonie des solides composans les extremités inferieures, qui sembloit etre
" l'effet du sejour des personnes attaquées, dans ~~les~~ des terreins bas, humides, marécageux; cependant
" les perquisitions, que j'ai faites depuis, m'ont conduit au point de reconnoitre que cette maladie,
" ainsi que la pluspart des maladies épidemiques, a dû son developpement aux impressions de
" certaine intemperie de l'air sur ~~toute~~ l'economie animale ~~ou sur toute l'habitude du corps~~, dont
" les liquides ont dû se ressentir; mais dont les effets ont été specialement determinés aux
" extremités et surtout aux inferieures, en consequence de quelque affection locale anterieure.
~~et analogue à celle que nous venons de designer. c'est ce que nous tacherons de developper dans la suite.~~

~~à Lille ce 6 Janvier 17[illegible]~~

M. Boucher voulant mettre sa doctrine dans un plus grand jour, il a envoyé à l'academie une histoire complete de la gangrene epidemique en question, sur laquelle M. Chastanet de son côté a communiqué des remarques critiques. comme l'academie est dans l'usage de ne publier dans le corps des mémoires que ceux de ses membres, et que l'extrait de celuy de M. Chastanet auroit été, dans l'histoire, trop eloigné du memoire de M. Boucher, nous donnerons celui cy en entier, et nous joindrons les notes de M. Chastanet, en lettres italiques, ~~[illegible]~~ employées en chaque endroit auquel elles auront rapport.

Apres un examen approfondi de tous ces mémoires sur une question deja agitée ~~sur~~ par les plus anciens et les meilleurs auteurs en chirurgie, il a paru à l'academie que ~~les deux correspondans~~ M.M. Boucher et Chastanet cherchent également la verité. s'ils etoient repréhensibles, ce ne seroit que dans le cas où ils eussent soutenus les deux points extremes d'une doctrine dont la juste application depend des cas particuliers; mais nous rendons aux deux correspondans la justice qui leur est due. tous deux condamnent dans leurs ecrits

qu'il y a ~~des~~ de ces cas particuliers qui derogent a la doctrine generale qu'ils ont essayés d'etablir. ce n'est point une routine aveugle qui nous fera appercevoir ces exceptions, ce sera une theorie eclairée. ce point de controverse, bien examiné, fait voir aux yeux d'autres les lumieres necessaires à un chirurgien pour appercevoir la ligne quelquefois tres delicée qui distingue ~~un fait~~ une maladie d'une autre semblable en apparence, et ~~prendre~~ choisir des moyens tout differens pour les traiter. les memoires de l'academie ne serviront pas seulement aux progres de l'art; ils fourniront les preuves de la necessité qu'il y avoit d'elever les chirurgiens tout autrement qu'ils ne l'etoient autrefois.

ACADEMIE NATIONALE DE MEDECINE